



CCCPS / 2023 / DE043
7.1 Décisions budgétaires

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mars 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Caryl FRAUD ; Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Sarah DUVAUCHELLE ; Anne Marie CHIROUZE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE ; Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT et Frédéric TEYSSOT à Arnaud VANNIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Christophe LEMERCIER ; Morgane PEYRACHE ;
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

Budget primitif 2023 - budget principal

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Une note de présentation du budget primitif 2023 du budget principal a été transmise aux membres du conseil communautaire et est exposée en séance. Les orientations de ce budget ont été validées par l'exécutif de la collectivité, le Bureau et la commission finances et prospectives.

La balance du Budget Principal pour l'exercice 2023 qui est proposée se présente comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	3 358 605,54 €	3 358 605,54 €
FONCTIONNEMENT	12 449 135,31 €	12 449 135,31 €
TOTAL	15 807 740,85 €	15 807 740,85 €



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2023 du budget principal.

III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;
VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 23 février 2023 ;
VU la note sur le budget primitif 2023 annexée ;
VU l'avis de la commission finances et perspectives élargie au Bureau en date du 7 et 9 mars 2023 ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'adopter le budget primitif 2023 du budget principal.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votants POUR : 33 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 2 voix, Hervé MARITON et Jean Pierre POINT.

VI. Annexes

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : le budget primitif 2023 du budget principal,
- Annexe II : la note de présentation du budget primitif 2023 du budget principal.

Philippe HUYGHE
Secrétaire de séance

Le 23/03/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président



Affichée le 30 MARS 2023